

Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
du Bassin de la Bouzanne

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**



*Le Gourdon à Fougerolles, le 27 juillet 2022*

Version du 11 avril 2023

## Table des matières

A.	Quelques notions sur les missions du SMABB.....	4
A.1.	Historique et évolution du territoire.....	4
A.2.	Le rôle du SMABB aujourd'hui .....	5
B.	Organisation et fonctionnement du SMABB.....	6
B.1.	Structuration du SMABB .....	6
B.2.	Contributions financières des EPCI.....	6
B.3.	Composition du Comité Syndical.....	7
B.4.	La vie syndicale de l'année 2022 .....	8
B.5.	L'équipe de l'année 2022 .....	10
B.6.	Nos locaux .....	10
C.	CTMA : travaux en rivière et concertation des riverains.....	11
D.	Etudes et connaissance .....	12
D.1.	Continuité écologique du plan d'eau de Neuvy-St-Sépulchre .....	12
D.2.	Zones d'Expansion de Crues et Prévention des Inondations .....	12
D.3.	Connaissance du territoire, suivis hydrologiques et veille scientifique .....	13
D.4.	Participation aux autres projets de gestion de l'eau.....	13
D.5.	Conseil technique auprès des riverains.....	14
E.	Communication et sensibilisation.....	14
E.1.	La communication du SMABB .....	14
E.2.	Sensibilisation.....	14
F.	Le bilan financier de l'année 2022.....	16
G.	Objectifs .....	18
G.1.	Répartition des missions pour la cellule animation .....	18
G.2.	Perspectives : quels projets pour 2023 ? .....	20

## Le mot du Président

Mesdames, Messieurs,

L'année 2022 marque le début de la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Bouzanne (CTMA Bouzanne). Cette année le SMABB qui assure la GEMAPI pour ses quatre EPCI membres a été à la rencontre des riverains du Gourdon et a monté avec une douzaine d'entre eux cinq projets de travaux de restauration écologique : deux ouvrages hauts d'environ 80 cm seront retirés à Jeu-Les-Bois l'année prochaine tandis qu'à Tranzault et Saint-Denis-de-Jouhet un total de 1300 mètres linéaire de rivière bénéficiera d'apports en granulats et en blocs. En outre nous avons poursuivi notre accompagnement technique auprès de la commune de Neuvy-Saint-Sépulchre, qui une fois de plus aura affronté une sécheresse extrême.

Nous restons déterminés à mener à bien ces améliorations pour le territoire, nécessaires à notre adaptation au dérèglement climatique. Aussi nous visons à renforcer les échanges avec les habitants du territoire notamment grâce à la mise en ligne de notre site internet.

Merci à tous les délégués du SMABB, à l'ensemble du bureau, au personnel et à nos partenaires techniques et financiers, tous ont maintenu leur implication cette année. Je ne peux que souhaiter que nos actions se poursuivent l'année prochaine selon cette même dynamique.

Mesdames, Messieurs, je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations cordiales.

**Michel FOISEL**

Président du SMABB

CDC Val de Bouzanne, commune de Fougerolles



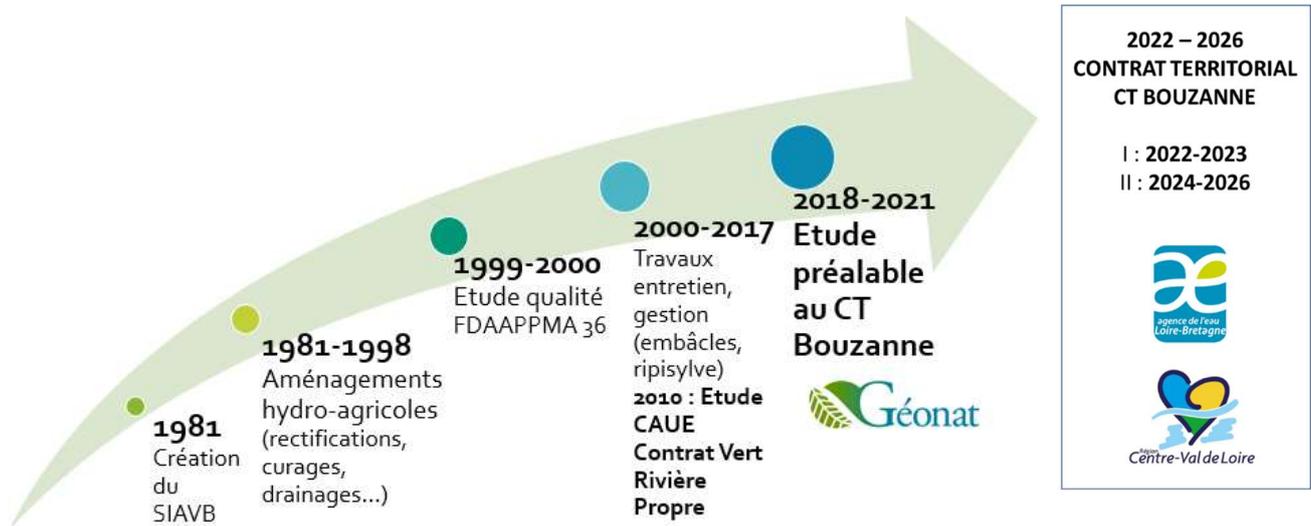
Michel FOISEL

### Zoom sur : le CTMA Bouzanne

Après 30 mois de travail par un bureau d'études spécialisé et de nombreux échanges avec les acteurs de l'eau du territoire, le SMABB a validé en octobre 2021 le lancement du **Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Bouzanne**. Il s'agit de cinq années de travaux en cours d'eau visant à améliorer le fonctionnement des rivières du bassin versant. Le CTMA représente **1 970 128 €** d'actions répartis entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (56%), la Région Centre-Val-de-Loire (17%), le SMABB (22%) et les riverains propriétaires d'ouvrage (6%).

## A. Quelques notions sur les missions du SMABB

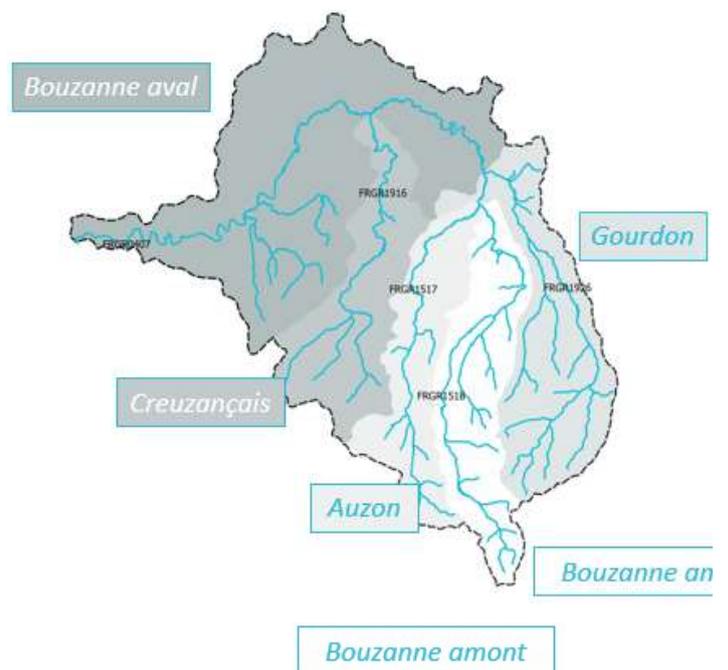
### A.1. Historique et évolution du territoire



Graphique 1 - Evolution des activités du SMABB de sa création en 1981 à aujourd'hui

Le SMABB a été créé en 1981, à l'époque « Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Bouzanne » (SIAVB). Les actions du SMABB ont été très diverses au fil du temps, la réglementation en vigueur ayant elle-même évolué en fonction du contexte historique et économique. Dans les années 70 à 90, la priorité était de répondre aux enjeux du lendemain de la seconde guerre mondiale via la mise en place d'une vaste politique agricole. Cela s'est traduit par une augmentation des surfaces cultivables (ou « assainissement des terres »), le rôle confié aux cours d'eau était alors avant tout d'évacuer l'eau des parcelles.

La connaissance s'est améliorée entre les années 1995 et 2000 et la politique de gestion de l'eau menée à l'échelle nationale et internationale a connu un virage considérable. Les travaux hydro-agricoles menés quelques décennies plus tôt ont occasionnés plusieurs dysfonctionnements sur les milieux aquatiques. Depuis les années 2000 la politique de l'eau vise à aménager le cours d'eau de façon écologique et en conciliation avec les usages, pour lui rendre ses fonctionnalités naturelles (création d'une diversité de profils, méandres, continuité écologique, zones humides, connexions avec la nappe alluviale, ...).



## A.2. Le rôle du SMABB aujourd'hui

Le SMABB est un syndicat de rivière. Syndicat Mixte, il rassemble plusieurs ECPI (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) et exerce pour elles la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

A travers cette compétence de gestion et de prévention, le SMABB assure une mission d'intérêt général. L'eau, bien commun, doit être gérée et protégée.

Le SMABB et sa chargée de mission rivières guident les riverains pour améliorer leur prise en compte des milieux aquatiques, en leur apportant des conseils techniques adaptés à la réglementation.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les services de l'Etat, le SMABB est un acteur local qui peut être un levier pour atteindre les objectifs du SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce Schéma de Gestion a été conçu à l'échelle du bassin de la Loire et inclut aussi la péninsule armoricaine. Il fixe des objectifs d'atteinte du « bon état écologique » qui découle directement des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau fixés à l'échelle européenne. Pour répondre à ces objectifs, des actions de restauration sont mises en place par le syndicat de rivière. Ces actions sont mobilisées grâce aux fonds publics collectés par la structure GEMAPI. Des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) sont alors mis en place entre le syndicat, les partenaires financiers et les partenaires techniques : un programme d'actions pluriannuel est ainsi convenu.

Après trois années d'étude préalable, le SMABB a défini en 2021 le Contrat Territorial de la Bouzanne. Il s'inscrit dans le Contrat Territorial du bassin de la Creuse 2021-2026. Ainsi cinq années de travaux ont été inscrites dans ce programme d'action, représentant un budget de 1 970 128 € répartis sur la période

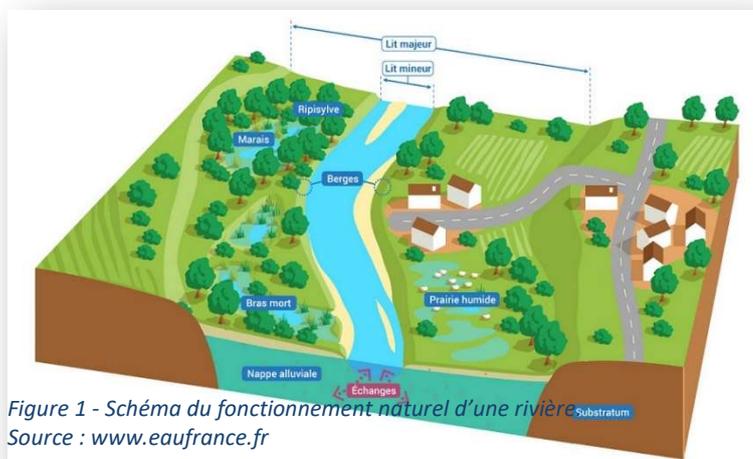


Figure 1 - Schéma du fonctionnement naturel d'une rivière  
Source : [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

### LA GEMAPI, KESAKO ?

La GEMAPI se compose de : la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et la compétence PI (Prévention des Inondations).

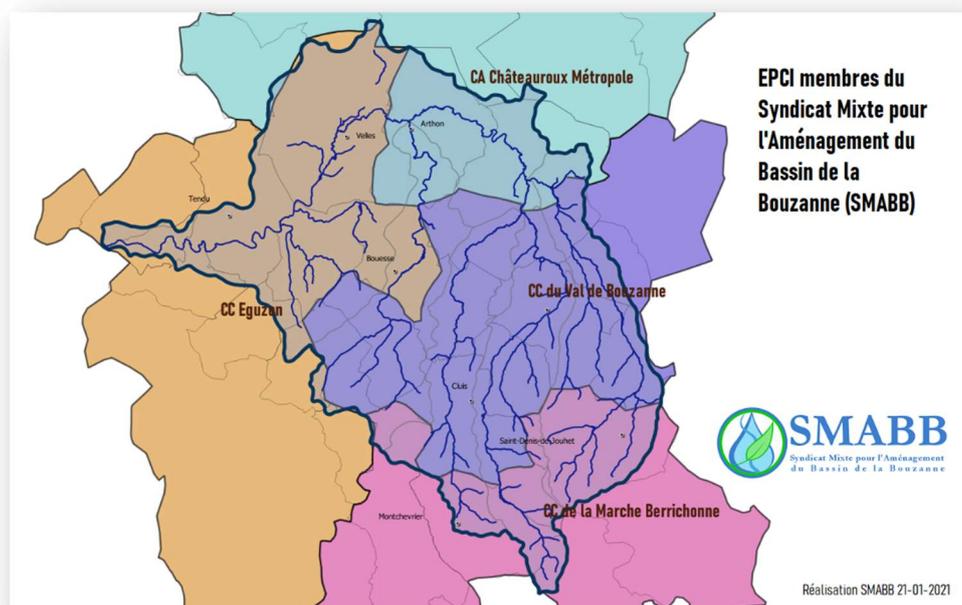
La GEMA vise la restauration écologique des cours d'eau : il s'agit de gérer et d'aménager les cours d'eau de façon à ralentir l'eau, diversifier ses écoulements et favoriser les échanges entre la rivière et sa nappe alluviale (reméandrage, recharge en substrat, restauration de zones humides...) La PI, elle, vise à identifier les risques d'inondations et mettre en place des Zones d'Expansion de Crues (ZEC), temporairement inondables, là où il n'y a aucun danger pour la population (stades et campings municipaux, prairies alluviales, ...) Pour tous ces travaux, il est nécessaire de prendre en compte la dynamique de la rivière, de l'amont vers l'aval.

2022-2026. Une autre étude de Prévention des Inondations a été parallèlement menée à l'échelle du bassin de la Creuse par l'EPTB Vienne, elle inclut le bassin versant de la Bouzanne.

## B. Organisation et fonctionnement du SMABB

### B.1. Structuration du SMABB

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les intercommunalités (ou EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) assurent la compétence GEMAPI. Elles ont transféré cette compétence au SMABB – Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.. Ainsi, sur le bassin de la Bouzanne, 4 EPCI composent le syndicat : la Communauté de Communes Val de Bouzanne, la Communauté de Communes Eguzon Argenton, Vallée de la Creuse, la Communauté de Communes



Carte 1 - Bassin versant de la Bouzanne et ses EPCI membres

de la Marche Berrichonne et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

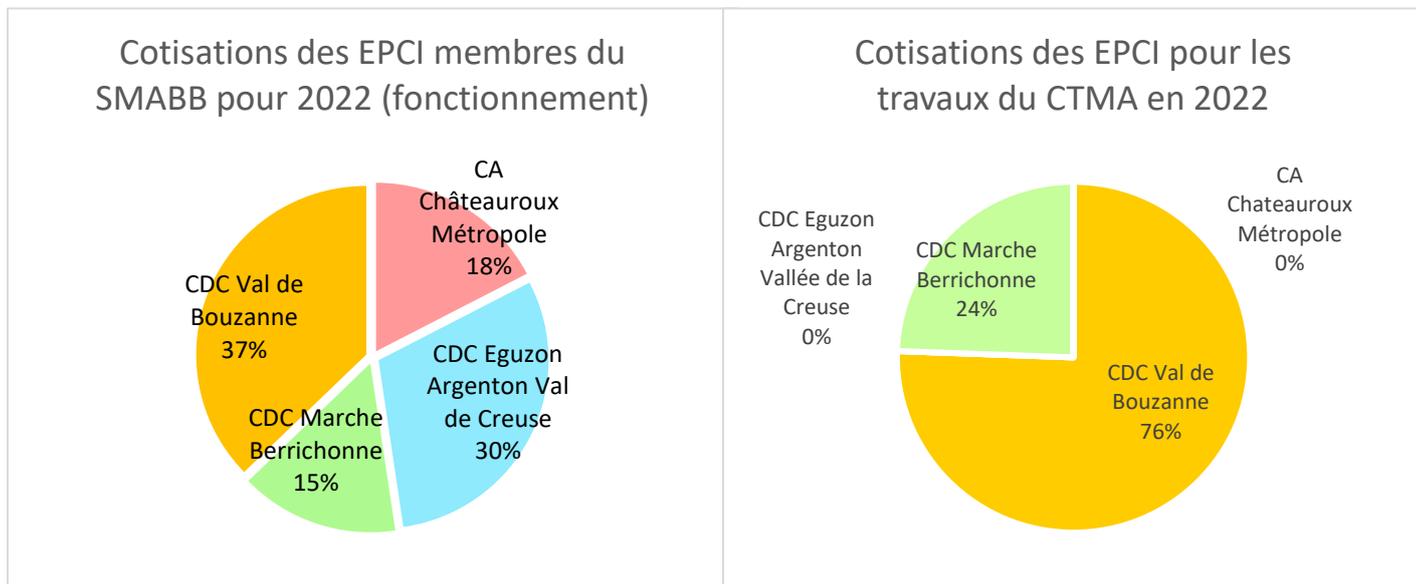
Le comité syndical se compose de 24 délégués intercommunautaires titulaires et 12 délégués suppléants en place depuis le 9 octobre 2020. Ils représentent les intercommunalités et prennent part aux décisions du Syndicat. Il dispose d'un bureau : composé d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Secrétaire.

### B.2. Contributions financières des EPCI

Les intercommunalités membres participent au budget du SMABB. Le taux de participation de chaque EPCI dépend :

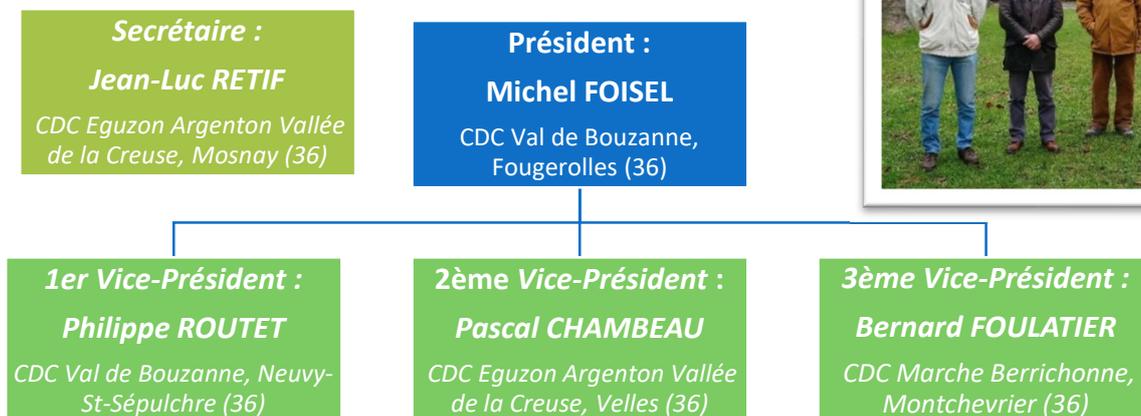
- de la population présente sur le bassin versant dans chaque intercommunalité
- du rapport entre la surface du bassin versant occupé par l'EPCI et la surface totale du bassin versant de la Bouzanne

Cela s'appelle la « clé de répartition » du SMABB, elle s'applique au budget de fonctionnement. En investissement, des cotisations ont été versées au SMABB pour les travaux prévus sur le Gourdon (Programmation de l'année 1 du CTMA Bouzanne).



### B.3. Composition du Comité Syndical

Figure 2 - Bureau du SMABB le 12 janvier 2021 à Fougerolles



Ci-après la liste exhaustive des délégués du SMABB :



**8 titulaires :**  
Philippe BAZIN  
Francis DAVIER  
Eric DESMET  
Michel FOISEL  
Didier GUENIN  
Aimé MONJOIN  
Barbara NICOLAS  
Philippe ROUTET

**4 suppléants :**  
Marie-Annick  
BEAUFRERE  
Denis DESCOUX  
Jean-Claude DUPLESSIS  
Philippe VIAUD

**8 titulaires :**  
Claudette BALLEREAU  
Jean-Yves BAUDAT  
Patrick BRANGIER  
Pascal CHAMBEAU  
Thierry DESAIX  
Jean-Claude  
GABILLAUD  
Jean-Luc RETIF  
David RODRIGUEZ

**4 suppléants :**  
Bruno CHARTIER,  
Claude DAUZIER  
Dominique DROUEN  
Jean-Pierre  
NANDILLON

**4 titulaires :**  
Pascal COURTAUD  
Bernard FOULATIER  
Philippe MAUGRION  
Bruno SIMON

**2 suppléants :**  
Philippe ALLELY  
Béatrice BARNOLE

**4 titulaires :**  
Maxime AMBLARD  
Marc DESCOURRAUX  
Jean PINIER  
André STROUPPE

**2 suppléants :**  
Christian BOUQUET  
Nathalie JAMET

N.B. : Monsieur René BAYON, délégué titulaire au SMABB représentant la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, a démissionné de ses fonctions de conseiller à BOUESSE et donc de délégué du SMABB en mars 2022. Il a été remplacé par Madame Claudette BALLEREAU, Maire de Bouesse.

## B.4. La vie syndicale de l'année 2022

**Comité Syndical n°1**  
**Le 31 janvier 2022 à FOUGEROLLES**  
Réunion de bureau préalable le 24 janvier 2022 à  
VELLES

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu de séance du 7.12.2021
- Budget primitif 2022
- Cotisations des EPCI à Fiscalité Propre
- Renouvellement des ordres de mission : chargée de mission rivières, secrétaire-comptable et bureau
- Informations diverses

### Comité Syndical n°3

#### Le 28 juin 2022 à TRANZAULT

Réunion de bureau préalable le 23 juin 2022 à VELLES

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu de la séance du 31 mars 2022
- CTMA Bouzanne : Intégration du Parc Naturel Régional de la Brenne aux COTECH et COPIL  
Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis pour les M.A.P.A. du SMABB
- Renouvellement du poste de secrétaire comptable  
Choix du mode de publicité des actes  
Convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au Contrôle de Légalité
- Modification d'imputations comptables des travaux réalisés en 2009, 2014 et 2017  
Ajout d'une opération d'ordre : intégration des frais d'études aux travaux réalisés (décision modificative sur le budget 2022)
- Questions et informations diverses

### Comité Syndical n°2

#### Le 31 mars 2022 à BOUESSE

Réunion de bureau préalable le 28 mars 2022 à VELLES

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu de séance du 31.01. 2022
- CTMA Bouzanne : Composition des COTECH et COPIL pour la mise en œuvre
- C.A. 2021 : Rattachements des charges et produits, Approbation du compte de gestion 2021  
Approbation du compte administratif 2021, Affectation du résultat 2021
- B.S. 2022 : Cotisations des EPCI-FP 2022, Cadencement des amortissements, Participation aux frais de secrétariat 2022, Vote du budget supplémentaire 2022 (par chapitre)
- Changement de siège social : Modification des statuts, Modification du règlement intérieur
- Temps de travail 1607 heures, Avenants aux contrats de travail de la secrétaire-comptable et de la chargée de mission rivières
- Questions et informations diverses

### Comité Syndical n°4

#### Le 26 septembre 2022 à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Réunion de bureau préalable le 26 septembre 2022 à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu de la séance du 28 .06.2022
- Attribution et autorisation de signature des MAPA : Suivi de la qualité des cours d'eau – année 1 CT Bouzanne, Travaux de restauration écologique du Gourdon
- Délégation de pouvoir pour les MAPA
- Projection climatique 2050-2100 : synthèse des résultats des études prospectives climat de l'EPTB Vienne
- Questions et informations diverses

## B.5. L'équipe de l'année 2022

L'équipe du SMABB se compose actuellement tel que représenté ci-dessous :

### Une chargée de mission rivières (1 ETP)

- Animation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques : concertation, avant-projets de travaux, suivi de chantier, encadrement d'études de conception
- Communication et sensibilisation
- Conseil aux riverains et veille réglementaire
- Coordination et gestion financière

#### Perrine VADNAL

Chargée de mission rivières

06 50 68 76 46

[milieux-aquatiques@smabb-bouzanne.fr](mailto:milieux-aquatiques@smabb-bouzanne.fr)

### Une secrétaire- comptable (0,5 ETP)

- Gestion administrative
- Gestion comptable
- Appui à la gestion financière
- Communication
- Veille juridique

#### Allison DORANGEON

Secrétaire-comptable

02 46 86 97 73

[secretariat@smabb-bouzanne.fr](mailto:secretariat@smabb-bouzanne.fr)



Perrine VADNAL



Allison DORANGEON



Figure 3 - Le local du SMABB à VELLES

## B.6. Nos locaux

Le siège du SMABB se situe depuis cette année 2022 au 2 rue des anciens combattants, 36 330 VELLES. Le SMABB occupe ce local depuis décembre 2021. Une enseigne a été mise en place afin de gagner en visibilité pour le public.

Nos locaux permettent un **accès aux personnes à mobilité réduite**.

Ils sont ouverts au public les lundis et mardis de 9h à 12h et de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 12h.

## C. CTMA : travaux en rivière et concertation des riverains

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Bouzanne se compose de cinq années de travaux en rivière. La première année du CTMA Bouzanne porte sur la masse d'eau du Gourdon.

Localisation du sous-bassin versant du Gourdon

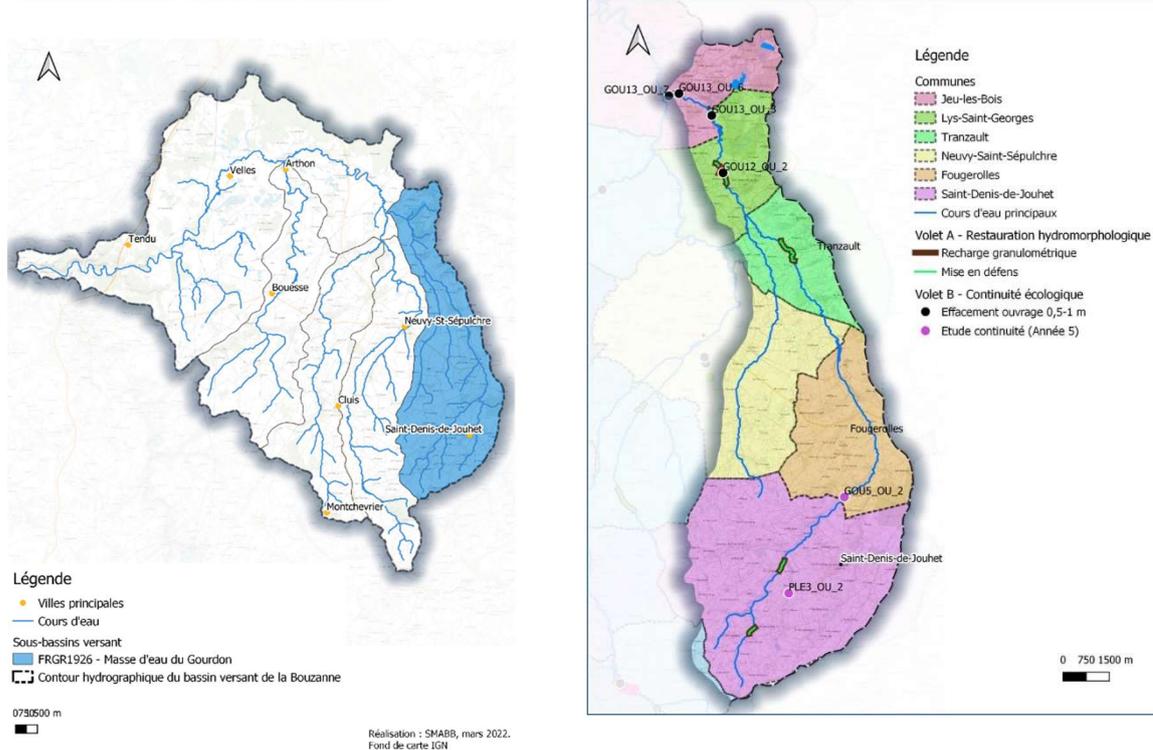


Figure 4 - Localisation des projets de travaux sur le Gourdon correspondant à la programmation de l'année 1 du CTMA Bouzanne

Une concertation a d'abord été proposée aux maires et délégués du SMABB des communes concernées par les travaux puis les propriétaires riverains, agriculteurs et agricultrices concernés ont été rencontrés au cours de l'année 2022. Suite à cette concertation étalée de mars à septembre 2022, une douzaine de propriétaires et agriculteurs ont donné leur accord pour la réalisation de travaux de restauration écologique.

Les travaux portent sur deux barrages sans usage hauts de plus de 80 centimètres et sur trois linéaires sur le Gourdon : 750 mètres linéaires de recharge granulométrique à Tranzault et 380 et 170 mètres linéaires de recharge granulométrique à Saint-Denis-de-Jouhet. Divers dispositifs d'abreuvement sont aussi en projet : 4 passages à gué, 4 descentes aménagées et environ 400 mètres linéaire de pose de clôtures. Des inventaires faune-flore avant-travaux ont été réalisés en juillet 2022 et un Marché Public à Procédure Adaptée de travaux a été lancé en septembre. Les travaux prévus sur le Gourdon seront réalisés au printemps 2023.



Figure 5 – Portion de Gourdon à restaurer à Tranzault, programmation année 1 du CTMA, le 13.05.2022

En fin d'année 2022, la concertation a pu débiter auprès des élus et de certains riverains du Creuzançais, pour des projets de travaux prévus l'an prochain, en année 2 du CTMA Bouzanne.

## D. Etudes et connaissance

### D.1. Continuité écologique du plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre

L'étude préalable au Contrat Territorial de la Bouzanne a mis en évidence l'impact généré sur la rivière Bouzanne par le plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre. Ce plan d'eau de 5 hectares de superficie a été construit en 1986 dans le lit majeur de la rivière. Son déversoir aval, de trois mètres de haut, constitue un obstacle impactant pour la continuité écologique : la circulation de l'eau, des sédiments et des espèces piscicoles est empêchée par l'ouvrage. En outre le plan d'eau présente d'importants problèmes de sédimentation et de prolifération de bactéries. Cette année encore les épisodes de chaleur extrême ont exposé le plan d'eau au développement massif de cyanobactéries, premier facteur de mortalité des poissons. Plus d'une tonne de poissons morts ont été collectés à la mi-août 2022 par le service communal.

Le conseil municipal de Neuvy-Saint-Sépulchre est conscient du dysfonctionnement du plan d'eau et de sa vulnérabilité, accrue par le changement climatique. La mairie a demandé au SMABB d'assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude avant-projet définitif de continuité écologique. L'objectif de celle-ci est d'évaluer la pertinence technique, la faisabilité et les coûts d'investissement et de gestion d'une solution de déconnexion du plan d'eau, en comparaison avec un projet de renaturation complète de la Bouzanne sans plan d'eau.



Figure 6 - Sécheresse du plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre, le 26.08.2022

### D.2. Zones d'Expansion de Crues et Prévention des Inondations

Menée à l'échelle du bassin versant de la Creuse, une étude « Zones d'Expansion de Crues – Prévention des Inondations », ou « étude ZEC-PI », a été lancée par l'EPTB Vienne en 2020. Elle est conduite par l'EPTB Vienne et est assurée par le bureau d'études Egis Eau. Cette étude s'est achevée en mai 2022.

Une enveloppe de Zone d'Expansion de Crues a été définie, caractérisant le lit majeur de la Bouzanne et de ses affluents dans le cas d'une crue extrême (type centennale).

En prenant en compte les densités de population, trois zones à risques ont été identifiées :

- le bourg de Neuvy-Saint-Sépulchre

- le bourg d'Arthon
- le bourg de Le Pont-Chrétien-Chabenet

Une stratégie d'intervention a ensuite été définie, proposant des exemples d'action : plantation de haies transverses, restauration hydro-morphologique, prévention, sensibilisation, communication.

### D.3. Connaissance du territoire, suivis hydrologiques et veille scientifique

La chargée de mission rivières a effectué plusieurs prospections sur le territoire pour avoir une représentation de l'état de la ressource en eau et de la résilience des milieux aquatiques (suivi des inondations et des étiages 2022). Ce suivi a dû être interrompu début juillet. Le plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre a toutefois fait l'objet d'un suivi sécheresse attentif.

Afin d'appréhender au mieux le comportement de la rivière suite aux travaux prévus, un marché de suivi biologique et physico-chimique a été proposé par le SMABB pour évaluer l'incidence des travaux sur le Gourdon et le Creuzançais. Les suivis seront réalisés en mai 2023. Ces actions rentrent aussi dans le cadre du CTMA Bouzanne. En outre le SMABB a accompagné la Fédération de pêche de l'Indre pour le suivi piscicole post-sécheresse en octobre 2022 sur le Gourdon.

Plus largement, un temps a été consacré à la collecte d'informations sur des projets de restauration écologique voisins (Forum TMR Lathus, visites de site lors de la journée de sensibilisation, journée régionale, ...).

### D.4. Participation aux autres projets de gestion de l'eau

Plusieurs projets de gestion de l'eau ont été en construction ou en mise en œuvre cette année 2022. On retient notamment :

- Participation aux réunions liées à l'élaboration du SAGE Creuse (Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau du bassin versant de la Creuse) – présentation du diagnostic du SAGE Creuse et suivi de l'étude HMUC
- Participation aux réunions de « l'Observatoire de la Ressource en Eau » : suivi de l'état de la ressource en eau à l'échelle du Département de l'Indre, instance pilotée par la Direction Départementale des Territoires de l'Indre (DDT 36)
- Participation au lancement de la cellule ASTER du Conseil Départemental de l'Indre
- Participation au Forum Techniciens médiateurs de rivières du CPIE Val-de-Gartempe

## D.5. Conseil technique auprès des riverains

Plusieurs riverains ont eu l'occasion de contacter le SMABB en 2022 pour des problèmes ponctuels de gestion des milieux aquatiques :

- Gestion des embâcles et de la ripisylve
- Aménagements de protection de berge
- Aménagement de passages agricoles de franchissement

## E. Communication et sensibilisation

### E.1. La communication du SMABB

#### E.1.a. Une enseigne

Afin d'être visible et accessible sur le territoire, les locaux du SMABB au 2 rue des anciens combattants, à Velles ont été agrémentés d'une enseigne.

#### E.1.b. De nouvelles adresses e-mail

Le SMABB a changé d'adresses e-mail au cours de l'année 2022 afin d'améliorer son identification par les riverains, communes et partenaires techniques :

##### Nouveaux e-mails :

Adresse de contact : [contact@smabb-bouzanne.fr](mailto:contact@smabb-bouzanne.fr)

Adresse de la chargée de mission : [milieux-aquatiques@smabb-bouzanne.fr](mailto:milieux-aquatiques@smabb-bouzanne.fr)

Adresse du secrétariat : [secretariat@smabb-bouzanne.fr](mailto:secretariat@smabb-bouzanne.fr)

#### E.1.c. Un site internet

Un site Internet a été créé en 2022, la mise en page du site a été réalisée en interne.

De nombreuses informations sont désormais accessibles en ligne :

[www.smabb-bouzanne.fr](http://www.smabb-bouzanne.fr)

#### E.1.d. Cartes de visite

Aussi, des cartes de visites ont été conçues afin de gagner en visibilité sur le territoire, avec les riverains, les partenaires, les entreprises et les municipalités.

### E.2. Sensibilisation

#### E.2.a. Réunion de sensibilisation à destination des élus

Avec l'appui du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Val de Gartempe (CPIE Val de Gartempe), les élus du SMABB ont pu participer le 12 mai 2022 à une journée technique de

sensibilisation aux fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques. La journée s'est composée d'une matinée en salle et d'une après-midi sur le terrain.



Deux visites de site de restauration en rivière ont été exposées aux délégués : des travaux de remise en fond de vallée réalisés au Petit-Pressigny par le Syndicat de la Claise aval et des travaux de recharge granulométrique réalisés sur l'Aigronne par le SMABCAC à Obterre.

### E.2.b. Présentation de prospections climatiques aux élus du SMABB

Les résultats de l'étude Prospections Climatiques de l'EPTB Vienne ont été présentés en séance du 26 septembre 2022 aux délégués du SMABB. Elle met en évidence les principales évolutions simulées sur le territoire Vienne et affluents et sur le bassin versant de la Bouzanne en particulier. Cette présentation a fait suite au Séminaire sur le Changement climatique proposé par l'EPTB Vienne à Montmorillon en juin 2022.

## F. Le bilan financier de l'année 2022

FONCTIONNEMENT				
Catégorie	n° chap.	Chapitre	Budget 2022	Réalisations 2022
Recettes	74	Dotations et participations	112 502,88 €	133 036,92 €
	64	Charges de personnel	100,00 €	100,00 €
	75	Autres produits divers de gestion courante	10,00 €	1,34 €
	76	Produits financiers	0,00 €	306,94 €
	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>112 612,88 €</b>	<b>133 445,20 €</b>
	002	Report excédentaire en fonctionnement	91 854,49 €	91 854,49 €
	Total des recettes d'ordre		91 854,49 €	91 854,49 €
	<b>Total</b>		<b>204 467,37 €</b>	<b>225 299,69 €</b>
Dépenses	011	Charges à caractère général	39 570,00 €	16 900,55 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	66 600,00 €	57 559,89 €
	65	Charges de gestion courante	9 410,00 €	8 379,20 €
	66	Charges financières	400,00 €	254,62 €
	022	Dépenses imprévues	4 769,25 €	- €
	<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>120 749,25 €</b>	<b>83 094,26 €</b>
	023	Virement section investissement	81 712,36 €	0,00 €
	042	Amortissements	2 005,76 €	1 892,76 €
	Total des dépenses d'ordre		83 718,12 €	1 892,76 €
	<b>Total</b>		<b>204 467,37 €</b>	<b>84 987,02 €</b>
				<b>Résultat de clôture :</b>
				<b>140 312,67 €</b>

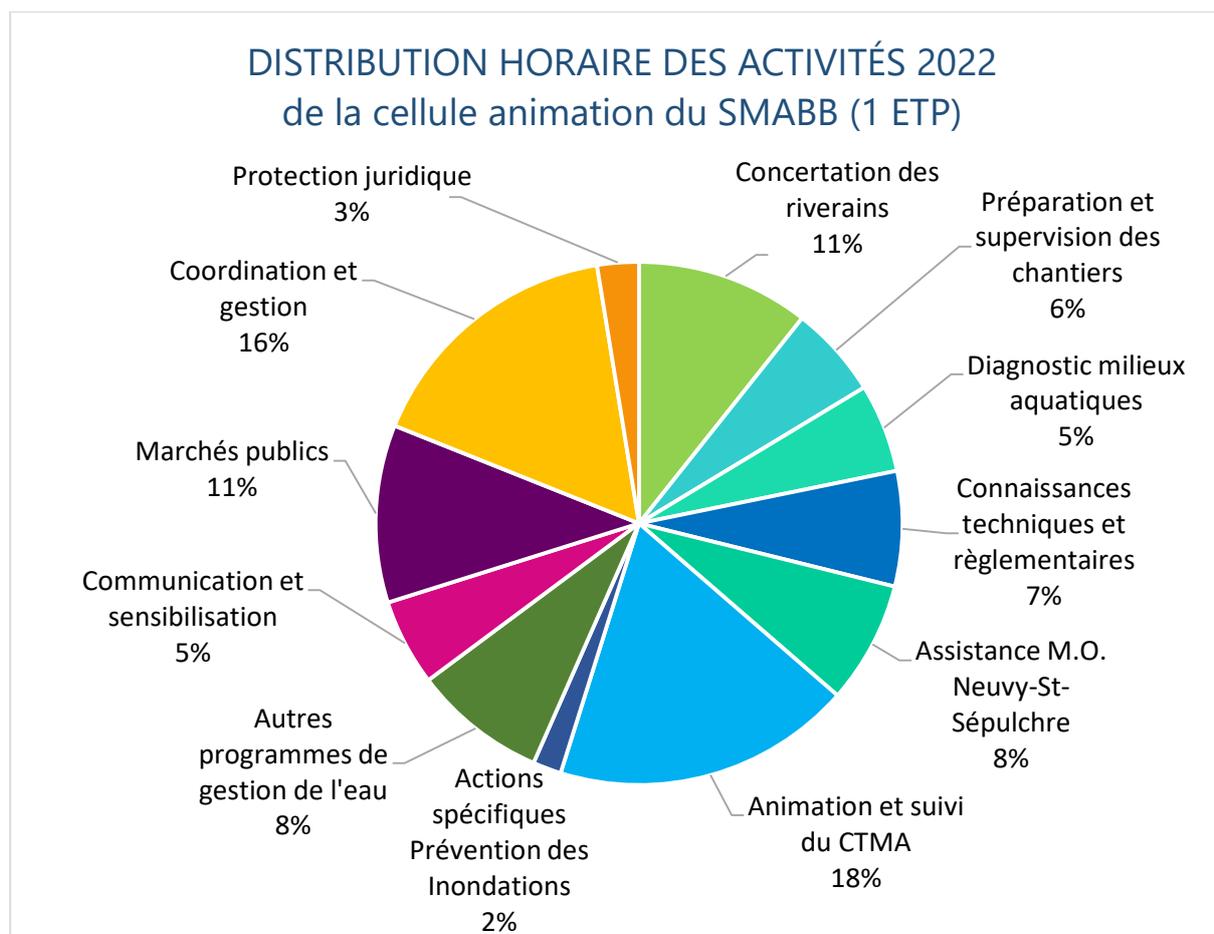
## INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
Catégorie	n° chap.	Chapitre	Budget 2022	Réalizations 2022	
<b>Recettes</b>	13	Subventions d'investissement	205 700,00 €	75 945,04 €	
	10	Dotation, fond divers et réserves	300,00 €	- €	
	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>206 000,00 €</b>	<b>75 945,04 €</b>	
	021	Virement section fonctionnement	81 712,36 €	- €	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 005,76 €	1 892,76 €	
	041	Opérations patrimoniales	160 984,04 €	- €	
	001	Excédent d'investissement	6 281,88 €	6 281,88 €	
	Total des recettes d'ordre		250 984,04 €		
	Restes à réaliser à reporter en N+1				66 140,00 €
	<b>Total</b>		<b>456 984,04 €</b>	<b>84 119,68 €</b>	
<b>Dépenses</b>	20	Immobilisations incorporelles	28 000,00 €	2 888,33 €	
	21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	3 562,10 €	
	23	Immobilisations en cours	238 500,00 €	- €	
	16	Emprunts et dettes assimilées	15 700,00 €	15 425,82 €	
	020	Dépenses imprévues	3 800,00 €	- €	
	<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>296 000,00 €</b>	<b>21 876,25 €</b>	
	041	Opérations patrimoniales	160 984,04 €	- €	
	Total des dépenses d'ordre		160 984,04 €	- €	
Restes à réaliser à reporter en N+1				237 813,35 €	
<b>Total</b>		<b>456 984,04 €</b>	<b>21 876,25 €</b>		
				<b>Résultat de clôture :</b>	<b>62 243,43 €</b>

## G. Objectifs

### G.1. Répartition des missions pour la cellule animation

La cellule animation du SMABB se compose d'un poste de chargé.e de mission rivières à temps plein. Les missions de la chargée de mission rivières sont diversifiées. Voici ci-dessous une représentation de la répartition des activités menées en 2022 :

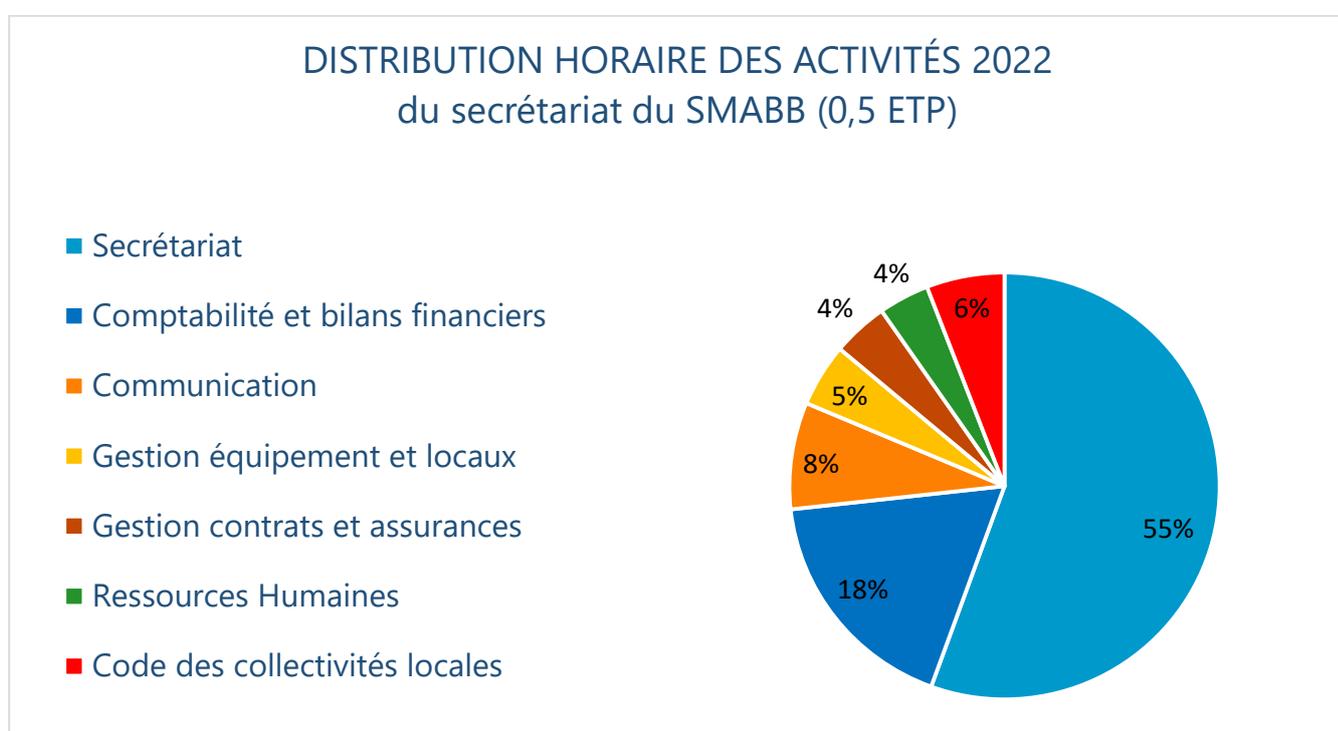


Voici quelques observations générales :

- La concertation des riverains du Gourdon (année 1) et du Creuzançais (année 2) et les actions nécessaires à la mise en œuvre de travaux de restauration écologique ont occupé la plus grande partie des activités de la chargée de mission : environ 22% du temps de travail. Les actions d'élaboration du CTMA ont été remplacées par des actions de suivi et de coordination du CTMA pour sa mise en œuvre.
- L'accompagnement de la commune de Neuvy-Saint-Sépulchre a aussi significativement sollicité la chargée de mission.

- Suite au recrutement d'Allison Dorangeon, la part de gestion financière et administrative est a été divisée par deux : elle est passée de 33% à 16%.
- Cependant, la mise en place des Dossiers de Consultation des Entreprises pour les M.A.P.A. de suivi, de travaux et d'étude de conception pour le plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre a été particulièrement chronophage. Si cette tendance se maintient en 2023, la délégation de la partie administrative des procédures de marchés publics à la secrétaire-comptable pourrait être pertinente.
- En outre, l'arrêté préfectoral délivré par la préfecture faisant l'objet d'une requête au Tribunal administratif, un temps spécifique de suivi juridique a été exceptionnellement mis en place cette année.

Voici ci-dessous une représentation des activités de la secrétaire comptable pour l'année 2022 :



Quelques observations générales :

- Les missions de secrétariat ont occupé la majeure partie du temps de travail de la secrétaire comptable (55 %).
- Le suivi comptable et financier représente 18 % du temps de travail, la secrétaire comptable a notamment suivi une formation au logiciel de comptabilité au moment de sa prise de poste.
- Enfin, la création du site Internet a également occupé une part non négligeable du temps de travail (8%).
- Les relations avec la Préfecture, le Centre de Gestion ainsi que la gestion des équipements et des contrats complètent les activités de la secrétaire-comptable.

## G.2. Perspectives : quels projets pour 2023 ?

L'année 2023 sera consacrée à l'encadrement des chantiers de restauration écologique du Gourdon à l'été 2023, à la concertation et la préparation de travaux sur la rivière Creuzançais pour une réalisation en début d'automne si l'hydrologie est favorable et à la consultation d'entreprises à cette fin (procédure MAPA). Des suivis biologiques et physico-chimiques seront réalisés au printemps. Enfin un travail sera fourni en particulier sur l'étude de faisabilité de déconnexion du plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre.

L'année 2022 a été la rampe de lancement du CTMA Bouzanne : le SMABB a encore gagné en visibilité sur le territoire notamment grâce à la création d'un site internet, la concertation a été particulièrement fructueuse sur le Gourdon et des dossiers de consultation ont été montés pour la suite du CTMA. L'objectif a été de rendre le SMABB opérationnel pour mettre en œuvre toutes les actions du CTMA dans les meilleurs délais.

**Le Président du SMABB,**  
Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
du Bassin de la Bouzanne,  
**Monsieur Michel FOISEL,**



M. FOISEL